

C'est sa première rentrée à l'école maternelle....



## **Livret d'accueil**

année scolaire 2020/2021

École maternelle l'Obier  
4, rue du professeur Calmette  
60180 Nogent sur Oise

03,44,74,12,05 @ [ce.0601199c@ac-amiens.fr](mailto:ce.0601199c@ac-amiens.fr)



Madame, Monsieur,

Nous souhaitons à travers ce livret vous permettre de mieux connaître l'établissement scolaire et les personnes qui vont accueillir votre enfant afin que, le jour de la rentrée, ayant tenté de répondre à toutes les questions que vous vous posez, vous puissiez nous le confier le plus sereinement possible. L'entrée à l'école maternelle est un événement important dans la vie d'un enfant et tout aussi important dans celle de ses parents. L'enfant va connaître une double expérience, celle de la séparation familiale et celle de l'entrée dans un univers collectif inconnu, avec des règles de vie nouvelles à respecter. Il est donc primordial que chacun s'y prépare. L'enfant qui devient élève en classe, va rester un enfant dans sa famille ; Il est important de percevoir la complémentarité des rôles éducatifs entre l'école et la famille. Souvent une période d'adaptation est nécessaire, elle est plus ou moins longue. Sachez qu'un enfant ne se sentira en sécurité à l'école que si ses parents se sentent eux-mêmes sécurisés de l'y mettre.

Bonne rentrée à tous !

## Qu'est-ce que l'école maternelle ?

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie mais une vraie école, **elle est obligatoire dès 3 ans. Sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse.** Lorsque votre enfant est absent ou doit être absent, il est préférable de le signaler à l'école par téléphone (de 8h00 à 8h20) ou par mail.

Ces années très importantes permettent de véritables apprentissages. Les principaux domaines d'apprentissage (cf. programmes de l'école primaire BOEN du 25 mars 2015) sont :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde

Comme toute collectivité, l'école possède un règlement intérieur qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter.

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.

## **Le personnel de l'école**

### La directrice

Madame TROUVAIN qui est déchargée deux jours par semaine.

### Les enseignants

Il y a neuf classes à l'école, soit 9 enseignants titulaires.

Les enseignants personnels de L'Education Nationale sont aidés par des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Ces agents sont des personnels dépendants de la mairie (agents municipaux). Elles assistent les enseignants dans leur travail, accompagnent les enfants dans les soins corporels (passage aux toilettes, habillage, sieste) et sont responsables de l'entretien des locaux.

Il y a 5 ATSEMS à l'école.

## **La vie à l'école**

Notre école comprend neuf classes de la petite section à la grande section.

### **+ Les horaires**

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, et pour le rythme de la classe.

### Les portes de l'école sont ouvertes :

Pour les entrées

De 8 h 20 à 8 h 30

De 13 h 20 à 13 h 30

Pour les sorties

De 11h25 à 11h30

De 16h25 à 16h30

## **+ L'accueil périscolaire et le restaurant scolaire**

A l'école, fonctionnent un service de cantine et de garderie. Ils sont placés sous la responsabilité de la mairie. Veuillez donc vous y adresser pour connaître les conditions de fonctionnement de ces deux services.

## **+ L'assurance scolaire**

Une attestation civile vous sera demandée en début d'année sur laquelle doivent figurer obligatoirement les termes suivants: «Responsabilité civile et individuelle accident »

Elle pourra vous être proposée par votre propre compagnie d'assurances.

## **+ A prévoir pour la rentrée**

- ✓ Rapporter tous les documents complétés et signés
- ✓ Une paire de chaussons qu'il enfilera facilement tout seul (éviter les lacets)
- ✓ Une boîte de mouchoirs en papier.
- ✓ un « doudou », « ninin », préféré (s'il en ressent le besoin) mais aucun autre jouet afin d'éviter disputes et conflits.
- ✓ Évitez-lui les tenues vestimentaires fragiles et difficiles à enfiler et ôter seul. Votre enfant va jouer, peindre, dessiner ; il doit être à l'aise, et ne pas avoir peur de se salir en se limitant dans ses réalisations.
- ✓ Marquez tous les vêtements qu'il peut être amené à quitter en classe (chaussures, chaussons, manteau, gilet, écharpe, bonnets, gants etc.)

**LA RENTRÉE AURA LIEU LE MARDI 1 SEPTEMBRE**

**- A 9H00 pour les GS**

**- A 9H30 pour les MS**

**- A 10H00 pour les PS**

**ATTENTION PAS DE DORTOIR LA PREMIERE SEMAINE ET SELON LES  
PLACES**

**A tous, nous souhaitons une très bonne année dans notre école.  
L'équipe enseignante,**